faire inspecter tout mon troupeau si je tiens à conserver mon bétail. Et je me garde bien d'agir de la sorte. Je me suis trouvé une ou deux fois dans cette situation après m'être rendu dans une zone épurée pour acheter un taureau, par exemple. Je ne conduis jamais ce taureau sur ma ferme avant de l'avoir fait tuberculiner car je risquerais de faire contaminer tout mon troupeau et il me faudrait faire tuberculiner chaque bête.

M. QUELCH: Ne serait-il pas judicieux de rappeler périodiquement aux gens qu'ils habitent une région où sévit la tuberculose et qu'il leur est interdit de mettre leur bétail en vente? Je ne crois pas que ces gens le fassent délibérément. Peut-être est-ce un pur oubli.

M. PERLEY: Y a-t-il extension générale de zone épurée dans l'Ouest, et quelles mesures prend-on à cet égard? En outre, où en sont les pâturages en commun qu'on y a établis? Les fonctionnaires exigent-ils un certificat de tuberculination pour chaque bête admise à ces pâturages, ou les y laisse-t-on brouter sans cela?

L'hon. M. GARDINER: Pour répondre à la première question, je crois que si nous avions l'argent requis pour pratiquer les épreuves, et les techniciens pour s'en charger, nous pourrions aujourd'hui compter tout le pays comme zone épurée. C'est-à-dire qu'il en serait ainsi si nous tenions compte de ce que le public réclame de nous. Nous recevons des demandes de partout au Canada, et l'Ouest nous en adresse autant sinon plus que toute autre partie du pays. A cette fin, depuis le début de la guerre, nous avons diminué nos dépenses. En premier lieu, nous avons mis de côté assez d'argent pour terminer l'inspection et la recommençons afin d'être bien certains qu'il ne se trouve à peu près plus de bovins tuberculeux dans la région. En outre, il se peut que deux ou trois comtés ou deux ou trois municipalités, aient subi l'épreuve, et qu'à cause d'une frontière naturelle, telle une rivière, un lac, ou une division quelconque, une autre municipalité fasse partie de ce groupe géographique; dans un tel cas comme l'a dit l'honorable député d'Acadia, les bestiaux pourraient circuler naturellement dans toute la région. Nous avons essayé de remédier à cette situation en examinant toute cette région aussitôt que possible, et nous avons fait des expériences dans des zones de ce genre, même depuis que nous manquons de fonds nécessaires pour nous occuper de tous les cas.

De plus, nous étudions toutes les requêtes qui nous parviennent de différentes parties du Canada et elles sont classées pour nous permettre d'y voir dès que nous aurons les fonds requis. Le travail avance aussi rapidement que possible.

M. PERLEY: Le ministre répondra-t-il à ma question au sujet des pâturages?

L'hon. M. GARDINER: Nous examinons le bétail dans les pâturages.

M. PERLEY: Est-ce qu'on a constaté que la tuberculose se contracte dans les pâturages? Je demande cette question parce qu'il y a de nombreux troupeaux dans ces pâturages.

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai pas de renseignements à ce sujet. Nous aborderons, cependant, un autre article dans quelques instants qui traite des pâturages et je donnerai à l'honorable député le renseignement qu'il désire. Je rappellerai toutefois au comité que, lorsque nous avons mis sur le marché quelques milliers de bêtes à cornes en 1937 dans toutes les régions des trois provinces des Prairies affectées par la sécheresse, nous avons examiné ces bêtes à cornes et n'en avons trouvé qu'une faible proportion atteinte de la tuberculose.

M. PERLEY: Le ministre a dit tantôt qu'il y avait eu plus de demandes de l'Ouest que de toute autre province pour l'établissement de zones épurées. Est-ce à dire que la santé des animaux n'est pas aussi bonne dans l'Ouest qu'ailleurs? Je croyais que la santé du bétail de l'Ouest était plus vigoureuse que dans les autres régions du pays.

Tandis que j'y suis, j'aimerais à poser une autre question. Peut-être y a-t-on répondu pendant que j'étais absent. Quand je suis revenu, le ministre répondait à l'honorable député de Haldimand au sujet de l'indemnité accordée. Cette question a-t-elle été posée?

L'hon. M. GARDINER: Oui.

M. PERLEY: Y a-t-il eu augmentation de l'indemnité? Il faut tenir compte du fait que le prix du bétail a beaucoup augmenté.

L'hon. M. GARDINER: Non, il n'y a pas eu augmentation de l'indemnité. En réponse à l'honorable député de Haldimand, j'ai dit que nous n'avions pas l'intention de l'augmenter.

Quant à la première question, je ferai remarquer que la première zone antituberculeuse a été établie à Carman, au Manitoba. La seconde se trouve dans la boucle entre la rivière Qu'Appelle et le lac Long. C'est feu M. Motherwell qui introduisit cette idée, alors qu'il était ministre de l'Agriculture, et qui, le premier, a établi la zone épurée à Carman et la seconde à l'endroit que je viens d'indiquer. Cela veut dire que cette innovation a eu